

Hebdo Canada



Ottawa, Canada.

Volume 3, N° 48
(Hebdomadaire)

le 26 novembre 1975

La baie James: une entente est enfin signée entre les autochtones et le Gouvernement du Québec, 1

Déclaration au sujet de l'Angola, 3

Ménages et familles: projections de 1975 à l'an 2001, 3

Pour l'aménagement de pistes cyclables, 3

Tourne-pages mécanique pour handicapés, 3

La nouvelle galerie "Les enfants du Corbeau" au Musée national de l'Homme, 4

Progrès des travaux sur le lit pneumatique, 6

Bientôt des protéines croustillantes, 6

Don à l'Université de Port-Louis, 6

La baie James: une entente est enfin signée entre les autochtones et le Gouvernement du Québec

Les populations autochtones et le Gouvernement du Québec; après de longues négociations, en sont finalement venus à une entente qui a permis la signature d'un accord le 11 novembre sur la colline parlementaire de Québec.

Les signataires de l'accord étaient: le ministre fédéral des Affaires indiennes et du Nord, M. Judd Buchanan, le premier ministre de la province, M. Robert Bourassa, le président de la Société d'énergie de la baie James, M. Robert Boyd, le président de la Société de développement de la baie James, M. Charles Boulva, le commissaire de l'Hydro-Québec, M. Yvon de Guise, le chef de l'Association esquimaude du Nouveau-Québec, M. Charlie Watt et plusieurs autres chefs du Grand Conseil des Indiens Cris et des Inuit du Nouveau-Québec.

Selon l'accord, qui couvre 410,000 milles carrés du territoire québécois, 6,500 Cris et 4,000 Inuit cèdent leurs droits ancestraux sur la majeure partie de ce territoire. En échange, le Gouvernement du Québec les dédommagera au cours des 20 prochaines années pour un montant de 225 millions de dollars dont 150 millions en argent comptant et 75 millions en obligations du Québec. L'entente prévoit aussi pour les 6,500 Cris de la région des droits d'administration sur 2,158 milles carrés et des droits exclusifs de chasse, de pêche et de piégeage sur un autre 25,130 milles carrés. Les 4,000 Inuit reçoivent des droits sur 3,250 milles carrés et des droits exclusifs de chasse, de pêche et de piégeage sur un territoire de 35,000 milles carrés.

Le gigantesque projet d'aménagement hydro-électrique de la baie James, un des plus importants et des plus ambitieux du genre, évalué l'an dernier à 12 milliards de dollars, comprend le détournement de trois rivières, la construction de quatre barrages et de plusieurs centrales électriques, de trois aéroports et de plus de 600 milles de routes.

Les autochtones de la région se sont longtemps opposés au projet à cause de l'impact écologique du développement sur leur mode de vie traditionnel et la violation de leurs droits. (Voir Hebdo Canada du 28 novembre et du 5 décembre 1973 ainsi que du 23 janvier et 11 décembre 1974.).

Voici des extraits du discours de M. Buchanan lors de la signature de l'accord:

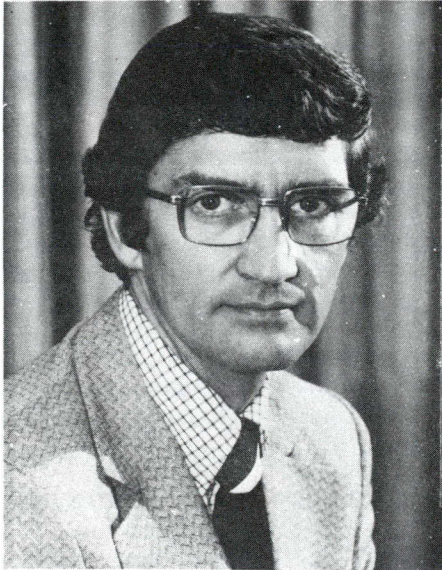
* * * *

L'accord de la baie James constitue un document complexe et de grande portée qui traite de toutes les questions soulevées dans les revendications globales des groupes autochtones. Loin d'effacer les droits des Indiens et des Inuit en cause et les attributions des gouvernements à l'égard de leur bien-être et de leur rôle futur dans la société canadienne, il les rend officiels en précisant les droits et les régimes, en définissant les relations et les attributions institutionnelles et en fournissant des ressources substantielles pour assurer et renforcer la participation

autochtone à l'administration locale et au progrès socio-économique.

Un fondement pour l'avenir

Le gouvernement croit fermement qu'un règlement satisfaisant des revendications foncières en vertu de ces principes aidera les autochtones à surmonter les désavantages et les obstacles du passé qui les empêchent de participer à la grande société dans laquelle ils vivent, et d'en bénéficier. Un règlement juste des questions foncières et qui répond aux aspirations et aux besoins particuliers des autochtones de



M. Judd Buchanan

la région concernée peut jeter les bases pour un avenir qui leur apportera l'autonomie économique, la fierté et la dignité, et leur permettra de prendre une part importante dans l'évolution sociale et économique de leur région et d'y jouer un rôle personnel.

Les revendicateurs autochtones ne cherchent pas à faire obstacle au développement dans les régions qui font présentement l'objet de revendications globales. Au contraire, ils veulent y participer et en tirer profit.

De plus, le règlement des revendications foncières ne résoudra pas tous les problèmes des autochtones et n'éliminera pas, du jour au lendemain, leur dépendance vis-à-vis la grande société. L'expérience faite dans le sud du Canada démontre bien que les problèmes persistent même dans les cas où les Indiens possèdent d'importants titres foncières et d'autres avoirs substantiels. C'est pourquoi il faut considérer le règlement négocié des revendications foncières dans le contexte des autres lignes de conduite et programmes élaborés par les gouvernements en cause. De telles mesures ouvrant la porte au progrès économique pour les Indiens, les encouragent à créer leurs propres institutions socio-culturelles, leur offrent des possibilités d'éducation et de formation, et leur permettent d'acquérir de l'expérience dans les domaines de la gestion et de l'administration. L'accord de la baie James envisage de poursuivre cette politique.

Toutes ces lignes directrices s'inspirent de la conviction que les autochtones du Canada peuvent et pourront se forger un avenir au sein de la société canadienne, sans toutefois abandonner les valeurs culturelles auxquelles ils tiennent. Voilà pourquoi le Gouvernement fédéral, dans le cas de la baie James, a tenté d'en arriver à un règlement avec les Indiens et les Inuit, dans un esprit de coopération entre toutes les parties, y compris le gouvernement provincial. Les autochtones de toutes les régions du Canada doivent occuper la place qui leur revient dans la société canadienne et jouer un rôle économique dans la province où ils habitent.

Responsabilité partagée

Le Gouvernement fédéral est tenu d'agir selon le principe qui veut que les règlements des revendications des Indiens et des Inuit s'intègrent à la structure politique de notre système fédéral de gouvernement. De tels règlements, qui ne portent aucunement atteinte aux prérogatives des provinces, servent à renforcer et à améliorer la collaboration entre les gouvernements provinciaux et le Gouvernement fédéral. La politique et les mesures du gouvernement en rapport avec le règlement des revendications de la baie James reflètent ses efforts soutenus dans les autres provinces et dans

les territoires où des revendications globales ont été présentées. Par l'accord de la baie James, les Gouvernements provincial et fédéral ont tous deux accepté la responsabilité de garantir un règlement juste. Ils sont maintenant tenus de collaborer avec les Indiens et les Inuit jusqu'à ce qu'ils soient déchargés de cette obligation.

Le gouvernement convient, depuis un certain temps déjà, que dans chaque région, les revendications foncières globales soulèvent des questions particulières, voire exceptionnelles qui découlent de la situation propre à chaque cas et que son attitude devra refléter ces différences. Pour être équitable le règlement devra tout à la fois présenter des points communs.

Je tiens à souligner ici que le gouvernement, sans considérer le règlement de la baie James comme un précédent qui devra faire loi à l'avenir, dans toutes les négociations — pas plus d'ailleurs que le règlement de l'Alaska ne l'a été pour celui de la baie James — estime que l'attitude qu'il démontre se fonde sur l'expérience canadienne en ce domaine, y compris la politique adoptée pour les revendications globales, et constitue de ce fait une sorte de modèle. C'est dans cet esprit qu'il influera sur les négociations actuelles ou imminentes tou-

(suite à la page 6)

Le Gouvernement fédéral et le projet de la baie James

La Loi de l'extension des frontières du Québec de 1912, qui reculait les frontières nord du Québec à ses limites actuelles stipulait explicitement que la province de Québec "reconnaitra les droits des habitants autochtones dans le territoire décrit ci-dessus et obtiendra la remise de ces droits de la même manière que le Gouvernement du Canada a ci-devant reconnu ces droits et obtenu la remise, et la dite province devra supporter et honorer les dépenses relatives à ces remises de droits ou en découlant..."

Exception faite des réserves indiennes et des parcs nationaux, le Gouvernement fédéral n'a aucune juridiction, en vertu de la Loi sur les Indiens, sur les terres et les ressources des provinces, ce qui signifie en substance qu'il ne peut adop-

ter aucune loi qui ne soit en conformité avec les objectifs provinciaux dans le domaine de la mise en valeur des ressources.

Lorsqu'il devint évident que des préparatifs étaient en cours en vue de procéder au développement des ressources naturelles de la région de la baie James, les autochtones ont réagi avec l'intention bien arrêtée de protéger leurs droits et ont demandé l'appui du Gouvernement fédéral.

Les efforts déployés par le Gouvernement fédéral, dans le cas du projet de développement de la baie James, tendaient à obtenir pour les Indiens un règlement juste et équitable, à amener les deux parties à la table des négociations et à aider financièrement et moralement les autochtones du Québec dans leur lutte pour la reconnaissance de leurs droits.

Déclaration au sujet de l'Angola

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, a fait la déclaration suivante à l'occasion de l'indépendance de l'Angola:

Le Canada a toujours soutenu le droit des peuples colonisés à l'autodétermination et à l'indépendance et nous saluons donc l'indépendance accordée par le Portugal à l'Angola, le 11 novembre. Cependant, à cause de la situation politique extrêmement confuse qui y prévaut et des problèmes de la sûreté, nous ne sommes pas en mesure, actuellement, de reconnaître aucun des groupes qui prétendent le gouverner, ni d'établir des relations bilatérales avec eux. Notre doctrine à cet égard repose sur des fondements établis depuis longtemps: nous reconnaissons les gouvernements qui ont la maîtrise effective de leur pays et qui peuvent honorer leurs obligations internationales. Dès que la situation en Angola le permettra nous préciserons définitivement nos relations avec lui.

Ménages et familles: projections de 1975 à l'an 2001

Nous présentons ci-dessous quelques-uns des principaux résultats des premières projections de ménages et familles publiées par Statistique Canada. Ces projections reposent sur les projections de population officielles publiées en juin 1974. Les quatre projections retenues semblent les plus susceptibles de refléter la croissance future du nombre des ménages et des familles.

Une des principales tendances qui se dégagent de ces projections est la poursuite, jusqu'au début des années 80, de la croissance rapide du nombre de ménages observée dans les années d'après-guerre. Ainsi, le taux moyen de croissance annuelle, qui était de 3.3% durant la période 1966-1971, pourrait se maintenir à environ 3% jusqu'en 1981, pour ensuite décroître progressivement et se situer entre 1.0% et 1.6% par an vers la fin du siècle. En outre, on devrait observer durant la période 1971-1986, un accroissement du nombre de ménages de beaucoup supérieur à l'accroissement démographique.

Les projections mettent également en

lumière les différences importantes qui existent entre les taux de croissance du nombre de ménages dans les provinces et territoires. Ainsi, durant la période 1971-1981, ces taux seraient supérieurs à la moyenne nationale (3% par an) en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique. Durant la même période, les taux de croissance projetés pour Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick, le Québec et le Manitoba se situeraient entre 2% et 3%. Dans l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse et en Saskatchewan, cet accroissement serait généralement inférieur à 2% par année.

Le nombre total de familles, qui était de 5,070,700 en 1971, devrait se situer entre 7,111,000 et 7,341,000 en 1986; par ailleurs, le taux d'accroissement devrait varier entre 2.3% et 2.7% par an.

Pour l'aménagement de pistes cyclables

Le concours canadien d'aménagement de pistes cyclables tire à sa fin et les organisateurs ont reçu au-delà de 60 projets. Ces projets ont été soumis par des individus, des groupes communautaires, des professionnels de la chose urbaine, des municipalités et des provinces.

Ce concours d'aménagement de pistes cyclables est partie intégrante à un projet inédit de recherche mis de l'avant par la faculté de foresterie de l'Université de Toronto et la Coalition ontarienne pour l'aménagement de pistes cyclables. Le groupe de recherche a bénéficié d'une subvention de \$26,000 de la part du ministère d'État aux Affaires urbaines. Cette contribution permettra au groupe de travail de rédiger un compendium sur les perspectives d'aménagement de pistes cyclables au pays.

Outre une revue des divers projets soumis dans le cadre du concours, le compendium comprendra une étude de la démarche utilisée pour chacun des projets proposés, des études approfondies sur les réseaux de pistes cyclables de Toronto, Ottawa, Edmonton et Vancouver, ainsi qu'un traité sur l'aménagement de pistes cyclables en milieu urbain.

Ce compendium, qui sera soumis au ministère d'État aux Affaires urbaines, définira les problèmes rencontrés dans la planification et l'implantation des pistes cyclables et suggérera diverses

approches et démarches dans la conception des pistes.

Une des principales observations faites à ce jour par les organisateurs est que les principales agglomérations urbaines du pays ont commencé à entrevoir le potentiel de la bicyclette comme moyen de transport. Cette démarche, selon les chercheurs de l'université de Toronto, est due en grande partie aux efforts des divers groupes communautaires ou groupes intéressés à l'environnement. Cette situation, expliquent les chercheurs, est la résultante de la participation de ces groupes aux diverses approches de planification des réseaux de pistes cyclables.

Même si les planificateurs urbains sont de plus en plus conscients des infrastructures susceptibles d'accueillir les cyclistes, les chercheurs ont décelé un manque flagrant d'informations en ce qui a trait à l'implantation de pistes à même les rues de nos centres urbains, contrairement aux nombreuses données disponibles quant à l'élaboration de pistes dans les aires récréatives. Ce manque de données, qui explique la non-participation financière de certaines administrations dans le processus d'implantation, sera en partie comblé par les chercheurs dans le cadre du traité d'aménagement de pistes cyclables.

En contact direct avec les groupes ou organisations intéressés au mouvement cycliste au Canada, les chercheurs espèrent que leur contact avec ce milieu permettra aux gouvernements de pouvoir mieux répondre aux aspirations de la gent cycliste.

Tourne-pages mécanique pour handicapés

La section des instruments de la Division de génie mécanique du CNRC a mis au point un tourne-pages mécanique pour les personnes totalement handicapées. Étudié pour les livres brochés, l'appareil en est actuellement au stade de l'évaluation clinique. Il permet de tenir un livre, de le maintenir ouvert et d'en tourner les pages.

La production de cigarettes fut de 5.4 milliards d'unités en septembre, soit la même quantité qu'en septembre 1974. La production de cigares fut de 38 millions, comparativement à 52 millions en septembre 1974.

La nouvelle galerie "Les enfants du Corbeau" au Musée national de l'Homme

C'est le premier ministre du Canada, M. Pierre-Elliott Trudeau, qui a inauguré la nouvelle galerie des civilisations de la côte du Pacifique intitulée "Les enfants du Corbeau", le mercredi 5 novembre dernier au Musée national de l'Homme. A cette occasion



Grenouille volante, sculpture sur bois portée sur la tête, recueillie vers la fin du XIXe siècle, de la tribu Kitwancool Tsimshian.

le directeur du Musée, M. William E. Taylor, fils, était l'hôte de plusieurs autres invités de marque, dont des artistes Indiens de la côte du Pacifique et M. Claude Lévi-Strauss, membre de l'Académie Française, père de l'analyse structurale et auteur d'un livre récent sur les Indiens de la Côte



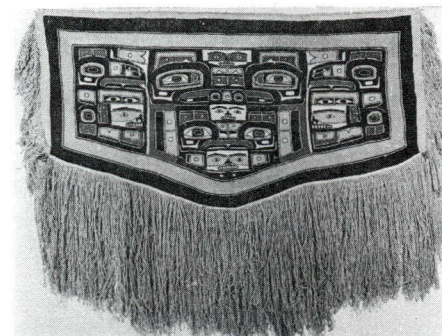
Plaque d'une très grande valeur avec incrustations de nacre et de coquillages qui aurait été portée par un membre du clan des Aigles.

ouest, intitulé *L'Homme nu*. Ethnologue distingué, M. Lévi-Strauss est professeur au Collège de France. Il a donné, le lendemain de l'ouverture de la galerie une conférence intitulée "L'importance du détail dans l'analyse des mythes".

La galerie *Les enfants du Corbeau* présente des civilisations anciennes et complexes qui évoluèrent sur la côte du Pacifique. Les Tlingit, les Haida, les Tsimshian, les Kwakiutl, les Bella Coola et les Salish de la Côte vivaient dans les territoires qui s'étendent du nord de la Colombie-Britannique jusqu'aux régions du sud-est de l'île de Vancouver. La diversité culturelle des peuples de la côte du Pacifique fait de la galerie *Les enfants du Corbeau* une exposition aux multiples facettes; elle est le fruit de plusieurs années de re-

cherches et illustre un environnement culturel des plus remarquables.

Cette ouverture de la galerie *Les enfants du Corbeau* par le premier ministre, marquait également le premier anniversaire d'ouverture du nouveau Musée national de l'Homme.



Une couverture Chilkat, des Indiens Tlingit, tissée de laine de chèvre.

Les enfants du Corbeau - Historique

Le long du littoral canadien du Pacifique, ont vécu, depuis des siècles, les plus riches Indiens d'Amérique du Nord. Chaque vallée s'est développée plus ou moins indépendamment, chaque culture s'est épanouie de façon particulière. Ces différents peuples partagent toutefois un univers commun, basé sur un ensemble de cosmologies similaires, sur le même souci de hiérarchie sociale et le même respect des liens ancestraux; et leurs économies reposent partout sur la pêche.

En arrivant en Colombie-Britannique, les Blancs trouvèrent un peuplement très dense, de nombreux villages habités par des groupes sédentaires dont les frontières étaient établies par des traditions vieilles, dans certains cas, de plusieurs siècles, sinon de plusieurs millénaires. Ce n'est qu'après deux siècles de présence de Blancs que les autochtones perdirent l'avantage démographique et culturel qu'ils avaient sur les nouveaux arrivants.

Après l'arrivée des Européens, entre 1750 et 1910, une série d'épidémies s'est abattue sur les villages. Dans certaines régions, maladies, guerres tribales et autres catastrophes décimèrent plus de 80 p. 100 de la population; il fallut attendre 50 ans pour que la démographie revienne peu à peu à la normale. En 1973,

la population s'élevait à 35,000 âmes dans les seules réserves, et ce chiffre continue de s'accroître. D'autre part, les limites du territoire de chaque famille ou de chaque village furent déplacées à cause de la construction de villes et de routes, ne laissant aux autochtones que les terres des réserves, cependant que les modes de vie traditionnels étaient remodelés par l'influence des commerçants, missionnaires et administrateurs.

Les Indiens s'adaptèrent à la société industrielle en modifiant leur structure économique traditionnelle.

Leurs nouvelles activités transformèrent leur mode de vie, mais malgré tous les changements, il n'y a pas eu d'assimilation. L'organisation intertribale, maintenant basée sur des "fraternités" exerce aujourd'hui une grande influence sur l'administration tant du point de vue fédéral que provincial. Ces nouvelles institutions s'opposent au système aristocratique des titres traditionnels de noblesse, mais les nombreuses fêtes et cérémonies, ainsi que les oeuvres d'artistes, de sculpteurs, de bijoutiers et d'artisans indiens de renommée mondiale, témoignent toujours de la vitalité des anciennes traditions. Ainsi... "Les temps ont changé, mais les Enfants du Corbeau suivent encore les voies de leurs ancêtres."

Les Indiens de la côte du Pacifique

La préhistoire

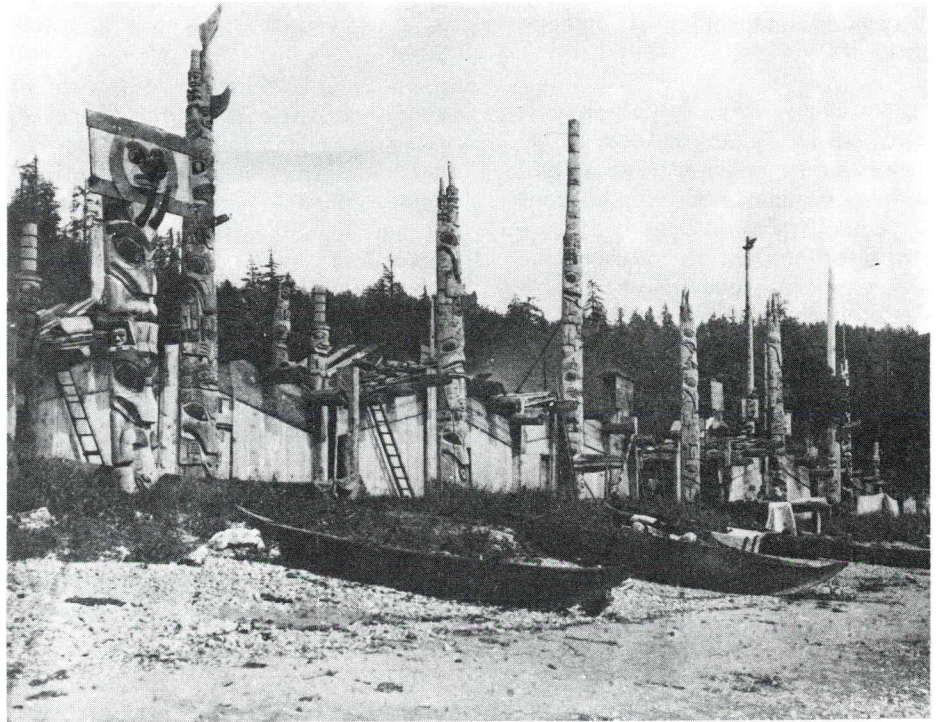
Les informations recueillies jusqu'à présent par les archéologues révèlent que la côte du Pacifique était déjà habitée il y a plus de 10,000 ans. Les dépôts de débris de coquillages accumulés depuis 5,000 ans et les vestiges qu'on y a retrouvés attestent d'un développement continu d'installations sédentaires et d'un mode de vie dépendant principalement des ressources maritimes. Ces techniques de pêche et de chasse ont peu varié jusqu'à l'ère chrétienne, au cours de laquelle commencent à apparaître des outils plus gros et plus élaborés, en pierre sculptée ou polie, destinés au travail du bois, et de petites quantités d'objets en cuivre. Des fouilles récentes ont montré que certains villages ont été occupés au moins depuis plus de trois mille ans.

Les habitations

Le type de subsistance de la côte du Pacifique a influencé le genre de construction. Des camps semi-permanents étaient dressés sur les terrains de pêche et de chasse, mais les grands villages où se regroupait la population sont habituellement situés sur les berges des grandes rivières ou sur une plage à l'intérieur d'une baie, protégés à la fois de l'océan et des voyageurs étrangers.

Certaines maisons avaient environ quarante pieds de large sur cinquante de long; leurs dimensions variaient selon la richesse et la position de leur propriétaire. La maison était construite à partir d'une structure carrée ou rectangulaire faite de longues poutres de soutien reposant sur des piliers de cèdre souvent sculptés, et soutenant les planches du toit. Les murs sont en planches de cèdre. Une ouverture dans le toit servait de cheminée et de trou d'aération. A l'intérieur de la maison, les zones d'habitation assignées à chaque famille, tout autour de la plateforme qui courait le long des murs, étaient séparées par des panneaux.

Les Indiens de la côte du Pacifique ont été pendant longtemps connus surtout par les colonnes de cèdre sculptées que l'on a appelées "mâts totémiques", et qui ornaient autrefois de façon particulièrement spectaculaire la



Photographie du village de Skidegate, prise en 1878 pour le service des relevés géologiques du Canada.

plupart des villages ou des maisons. Mâts commémoratifs mesurant de dix à soixante-dix pieds de long et de un à trois pieds de diamètre, et portant les emblèmes des personnes auxquelles ils sont dédiés; mâts de seuil dans lesquels s'ouvre une porte d'entrée; piliers sculptés supportant les poutres d'une maison et portant les armoiries sculptées du propriétaire; ou mâts funéraires recevant la dépouille ou les cendres des morts; les différentes sortes de "mâts totémiques" ne représentent pas de totem, mais le blason de leur propriétaire.

Les artistes

Chez les Indiens de la côte du Pacifique la sculpture et la peinture étaient pratiquées par la plupart des hommes. Mais certains, plus habiles que d'autres pouvaient devenir des sculpteurs professionnels. Chaque artiste fabriquait ses propres outils. Vivant au sein d'une société qui reconnaissait les qualités esthétiques d'une oeuvre ou d'un objet et, selon les cas, critiquait ou admirait l'ouvrier; l'artiste de talent occupait une position privilégiée dans la société traditionnelle, et sa renommée pouvait dépasser les frontières entre groupes de langues différentes.

Bien que chaque groupe se reconnaisse à certaines particularités, les différents styles font partie d'un ensemble caractérisé par des traits communs fortement marqués: l'extrême précision du dessin, la richesse du contenu symbolique, la définition formelle, souvent abstraite, des divers éléments de représentation, autant de qualités qui font appel à la même rigueur. Les qualités du bois, celles de la pierre, en particulier l'argilite que les Haida découvrirent à l'arrivée des vaisseaux européens, et celles du métal que les artisans travaillent aujourd'hui, dictent les techniques: sculpture, bas relief souligné par la couleur, gravure, peinture au trait. Basé sur le jeu d'une ligne tracée à l'aide de patrons aux formes souvent dissymétriques, le dessin est toujours équilibré en fonction de la surface à décorer, rythmé par l'épaisseur variable des lignes principales et la combinaison de courbes complexes. Les résultats de ce style exigeant sont aujourd'hui représentés dans les musées et les collections privées un peu partout dans le monde.

Textes et photos sont la courtoisie du Musée national de l'Homme et des Musées nationaux du Canada.

Progrès des travaux sur le lit pneumatique

Les travaux sur un lit pneumatique conçu par le Conseil national de recherches du Canada et basé sur un modèle britannique que l'on ne trouve pas actuellement au Canada progressent favorablement en collaboration avec plusieurs médecins canadiens s'intéressant au traitement des brûlures et aux problèmes gériatriques et orthopédiques. Ce lit pneumatique utilise un écoulement d'air continu et soigneusement conditionné. Il est constitué d'une série de cellules d'air poreuses dont les pressions internes peuvent être réglées pour que les points de soutien du corps du malade soient répartis en fonction des besoins médicaux spécifiques. L'air traité filtre à vitesse contrôlée à travers le tissu des cellules poreuses, enveloppe le malade et réduit ainsi l'infection qui serait normalement transmise par l'air à la zone affectée de l'épiderme du malade. On a procédé à des essais prolongés du rendement du système d'alimentation en air et pour réduire le bruit qui y est associé. La soufflante doit fournir un débit continu d'air filtré de 100 pieds cubes à la minute sous une pression de 12 pouces d'eau et pouvoir porter l'air à une température supérieure de 14°C à celle de la température ambiante. Le châssis du lit est équipé d'un moteur permettant les déplacements verticaux du malade et d'un matelas articulé similaires à ceux des lits à commande électrique couramment utilisés dans les hôpitaux.

Bientôt des protéines croustillantes

Les recherches en cours depuis sept ans sur les pois des champs au Laboratoire régional des Prairies du Conseil national de recherches du Canada, à Saskatoon, semblent sur le point d'aboutir. La compagnie *Newfield Seeds Ltd.*, de Nipawin (Saskatchewan) envisage de se lancer dans la production à grande échelle de concentrés de protéines, d'amidon et de farine de pois des champs au début de l'année prochaine, après deux ans d'étude au stade de l'usine pilote. Les méthodes du CNRC laissent espérer pour *Newfield* une production initiale de protéines et d'amidon dépassant 10,000 tonnes par

an. Les protéines seraient utilisées dans l'industrie alimentaire où elles seraient associées aux viandes, aux produits de boulangerie et serviraient aussi pour enrichir certains aliments préparés et pour fabriquer des succédanés du lait. L'amidon serait utilisé dans l'industrie minière, la papeterie et dans les adhésifs, et des dispositions sont prises pour exporter la farine. Parallèlement et avec l'aide de la Société canadienne des brevets et d'exploitation limitée, *Newfield* et le CNRC mettent au point les derniers détails avant d'accorder des licences pour l'utilisation des procédés du LRP dans la fabrication de croustilles à base de farine de pois qui entreraient en compétition avec les croustilles de pommes de terre dans l'industrie des casse-croûte et des concentrés utilisés pour préparer les produits associés à certaines viandes.

Don à l'Université de Port-Louis

Le ministre d'État et président de la Délégation canadienne à la Conférence générale de l'Agence de Coopération culturelle et technique, M. Jean Marchand, a remis à Sire Seewoosagur Ramgoolam, premier ministre de l'Île Maurice, un don de livres et d'ouvrages canadiens, lesquels seront déposés à la bibliothèque de l'Université de Port-Louis.

Ce don s'inscrit dans le cadre du programme de relations culturelles avec l'étranger du ministère des Affaires extérieures.

"Comme le Canada, l'Île Maurice est à la fois membre de l'Agence de Coopération culturelle et technique et membre du Commonwealth; au surplus, ses ressortissants sont en majorité de langue française ou anglaise. Aussi avons-nous voulu signaler, par ce don de livres, les affinités culturelles qui rapprochent nos deux pays au sein de ces deux instances internationales, a déclaré M. Marchand. Nous avons voulu aussi évoquer de façon tangible ce que la collectivité canadienne doit déjà aux nombreux Mauriciens qui sont venus s'établir chez elle ces dernières années, et plus particulièrement au Québec."

Les 150 ouvrages présentés par M. Marchand, dont la moitié sont en français et l'autre en anglais, constituent un éventail des dernières publications

canadiennes dans les domaines du roman, de la poésie, de l'histoire, de la culture et des arts, de la politique, de l'économie, de l'environnement et de la géographie.

La baie James... (suite de la page 2)

chant les revendications globales ailleurs au pays.

Le gouvernement tentera de répondre aux demandes légitimes des autochtones avec compréhension, souplesse et ingéniosité. Comme dans le cas de la baie James, le gouvernement souhaite que les revendicateurs autochtones des autres régions lui fassent part de leurs suggestions et de leurs propositions quant au genre de règlement qu'ils souhaitent. L'étude de mesures concrètes, faite avec patience et minutie, permettra d'atteindre les résultats escomptés.

Le Gouvernement fédéral participe à l'anxiété et à l'irritation que les Indiens et les Inuit ont souvent exprimées au sujet de leurs revendications foncières. En vertu des dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, il a la responsabilité constitutionnelle et leur bien-être. D'ailleurs il s'est inspiré de ce document pour modeler les relations particulières qu'il entretient avec les Indiens et les Inuit. Il s'agit d'un rapport dynamique qui se raffermira par suite du règlement négocié à la satisfaction des parties en cause.

Amiante, septembre 1975

En septembre, les livraisons d'amiante par les producteurs ont baissé à 80,592 tonnes, contre 153,309 tonnes un an plus tôt. Cela porte la production depuis janvier à 792,579 tonnes contre 1,357,349 un an plus tôt.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à Mlle Y. DuSault, éditeur.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly. Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiero de Canadá.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.